



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 907 Cotonou  
BENIN  
Tél: +229 21 30 25 70  
travail.infos@gouv.bj  
www: travail-gouv.bj

## ARRÊTÉ

ANNÉE 2023 N° 035/MTFP/DC/SGM/IGSEP/DPAF/SA/022SGG23

portant nomination des Chefs de Service à l'Inspection Générale  
des Services et Emplois Publics

### LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2015-18 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 portant statut général de la Fonction publique, telle que modifiée par la loi n° 2017-43 du 02 juillet 2018 et la loi n° 2018-35 du 05 octobre 2018 ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021, par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2021-562 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique tel que modifié par le décret n° 2022-661 du 23 novembre 2022 ;
- vu l'arrêté n° 2022-029/MTFP/DC/SGM/IGSEP/SA/017SGG22 du 23 mai 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'inspection générale des services et emplois publics ;

Considérant les nécessités de service,

## ARRÊTE

### Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées Chefs de Service à l'Inspection Générale des Services et Emplois Publics. Il s'agit de :

- Monsieur **CHABI Boni Basile**, Chef du Secrétariat particulier ;
- Madame **DOSSOU Zabudine Atalama Nonvignon**, Chef du Secrétariat administratif ;
- Monsieur **CHABI Boni Adonis Rodrigue Olatoundji**, Chef du Service administratif et financier ;
- Monsieur **VISSOH AHISSIN Gbêgbèhin Mahoutondji Frédy**, Chef de l'Unité de Planification et de Suivi-évaluation.

### Article 2

Le présent arrêté, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié partout où besoin sera.

Cotonou, le 31 MAR 2023



**Adidjatou A. MATHYS**

#### Ampliations :

PR 01 ; AN 01 ; CC 01 ; Cour des Comptes 01 ; HCJ 01, CES 01 ; HAAC 01 ; SGG 01 ; SGPR : 01 ; MEF 01 ; MTFP 01 ; Autres ministères 21 ; Autres Directions/MTFP 15 ; Intéressés 04 ; JO 1.